Le Canard Vigilant

Numéro 296 — Vendredi 22 décembre 2017

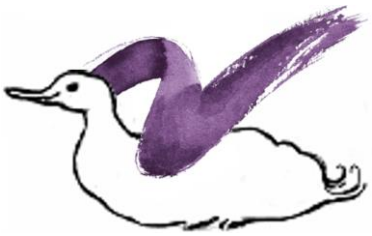

Dans ce numéro :

- **N'acceptons pas la mort des augmentations collectives et la dévalorisation de nos qualifications professionnelles !**
- **« Opération ODDO » : le dernier exemple pour 2017, de « l'agilité » prônée par les patrons. 3**
- **Complémentaire santé : n'oubliez pas de valider votre inscription ! 4**
- **La CGT vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année 4**

le Canard Vigilant est une publication du syndicat CGT Natixis.
Pour toute information ou pour vous abonner gratuitement, contactez Jean-Raoul au 01 58 32 61 11 ou Jean-François au 01 58 32 34 34

Construisons ensemble

la cgt

Fédération Banques & Assurances

Restez informés :

Notre site internet :

http://natixis.reference-syndicale.fr/

Notre site intranet :

http://syndicats.intranatixis.com/cgt/

Le Canard Vigilant

Numéro 296– *vendredi 22 décembre 2017*

N'acceptons pas la mort des augmentations collectives et la dévalorisation de nos qualifications professionnelles !

Deux premières réunions de « négociations » pour rien !

Inutile d'essayer de nous convaincre de la nécessité de tuer les augmentations collectives pour avoir plus à consacrer aux distributions de « récompenses » aux « plus méritants », aux « plus performants », aux « plus ceci » ou aux plus « cela » !

Ce que nous voyons tous, c'est l'envolée des profits et des dividendes.

Ce que nous voyons tous, c'est l'envolée des rémunérations des plus hauts salaires des dirigeants.

Ce que nous voyons tous, c'est l'accroissement des inégalités salariales à niveaux de qualification, de diplôme, d'expérience professionnelle équivalents.

Et l'inflation repartant, les salariés vont perdre en pouvoir d'achat.

C'est inacceptable !

La délégation CGT a maintenu depuis la création de Natixis des revendications qui peuvent être satisfaites, car les moyens financiers de l'entreprise le permettent :

- Des augmentations collectives pour tous les salariés : 1500 euros pour tous ;
- Un salaire minimum d'embauche annuel porté à 25000 euros dans le périmètre Natixis intégré ;
- Pas de salaires inférieurs à 25 000 euros annuels dans le périmètre Natixis intégré : calendrier de mise en place d'augmentations collectives pour tous les salariés percevant moins de 25000 euros ;
- Pour les salaires compris entre 25000 euros et 30000 euros : négociations pour aboutir à des augmentations collectives par niveau de qualification et d'expérience professionnelle ;
- Des grilles de salaires d'embauche transversales par niveau de qualification dans le périmètre Natixis intégré ;
- Des augmentations individuelles qui reconnaissent les niveaux de qualification et l'expérience professionnelle acquise ;
- Une enveloppe à chiffrer pour résorber toutes les inégalités de rémunérations (fixe et variable) entre les femmes et les hommes ;

- Le statut social de Natixis SA étendu aux filiales qui n'en bénéficient pas encore : complément familial, indemnités de fin de carrière, médailles du travail, subventions restauration, …

- Des négociations dans chaque filière métier pour intégrer des éléments de rémunérations variables dans le salaire fixe.

« Opération ODDO » : le dernier exemple pour 2017, de « l'agilité » prônée par les patrons.

L'activité Cash Equity – recherche France de Natixis (47 salariés) et l'activité Cash Equity – Vente/ Exécution France de Natixis (41 salariés) vont être vendues à ODDO BHF (entreprise franco-allemande majoritairement détenue par la famille ODDO).

Quelles garanties pour les contrats de travail des salariés de la recherche, de la vente/exécution transférés vers la nouvelle entreprise ? Quel avenir professionnel pour les salariés des fonctions supports ?

Sur quoi s'appuie le dossier présenté aux représentants du personnel ? Sur les dernières ordonnances Macron, bien évidemment.

Citons quelques passages édifiants : *« ODDO BHF a conscience du caractère très évolutif de l'activité. La visibilité sur tous les changements induits par MiFID II demeure réduite et ODDO BHF devra pouvoir adapter ses effectifs de façon rapide, tout en répondant aux aspirations individuelles des salariés concernant leur parcours professionnel.*
C'est pourquoi il serait envisagé, post transfert, de mettre en œuvre un accord collectif portant sur une rupture conventionnelle collective, comme le permet l'ordonnance n°2017-1387 du 22 septembre 2017.
Les départs qui s'inscriraient dans un tel accord seraient exclusivement fondés sur le volontariat. Ils ne devraient pas, en tout état de cause, fragiliser les objectifs poursuivis dans le cadre de ce partenariat. »

Demain ce sera au tour de quel service ?

C'est inacceptable ! Les moyens financiers existent chez Natixis pour préserver les emplois de tous !

Comment en est-on arrivé là ?

C'est le résultat d'années de casse du Code du Travail par les gouvernements successifs au nom de la préservation de la compétitivité des entreprises et de la course folle aux dividendes !

C'est le résultat d'années d'accompagnement des mesures gouvernementales et patronales par les organisations syndicales qui ont refusé l'unité avec la CGT, FO, SUD et la FSU pour stopper cette spirale de destructions des droits conquis en 1936, 1945, 1968, par les mobilisations des salariés.

La CGT a organisé des grèves et des manifestations contre toutes les lois régressives et ne baisse pas les bras.

Tout ce qui a été perdu peut être reconquis avec l'organisation de la mobilisation des salariés.

Nous continuerons à défendre les postes de travail et les qualifications de tous les salariés.

Tant que le Code du Travail existe, même si le président Emmanuel Macron et le MEDEF veulent aller très loin dans leur volonté d'abolir tous les droits et garanties des salariés, la CGT continuera sa mission de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs, en toute indépendance du patronat !

Complémentaire santé : n'oubliez pas de valider votre inscription !

Une pré-inscription est effectuée chez le nouvel assureur - AESIO - et chez le nouveau gestionnaire - GFP - de notre régime complémentaire santé, qui entrera en vigueur au 1 janvier 2018, mais les enfants et éventuellement les conjoints ne sont pas automatiquement inscrits.

Et toutes les informations doivent être vérifiées et validées.

La CGT vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année